



WIPE #6 DEGREASER AEROSOL

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 04-18-2018

Date de révision: 08-13-2019

Remplace la fiche: 03-11-2019

Version: 1.5

RUBRIQUE 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : WIPE #6 DEGREASER AEROSOL
Code du produit : WIPE/AL
UP Number : UP0872
Groupe de produits : Aérosol

1.2. Utilisation recommandée et limitations d'utilisation

Utilisation recommandée : Dégraissant

1.3. Fournisseur

U-POL CANADA LIMITED
Boîte postale P.O. BOX 48600
BC V7X 1T2 VANCOUVER - CANADA
T 1-800-424-9300
technicalsupport@u-pol.com - www.u-pol.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Aérosols inflammables, catégorie 1 H222
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3 H336
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2 H411
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) :

Danger

Mentions de danger (GHS CA) :

H222 - Aérosol extrêmement inflammable.
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (GHS CA) :

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P261 - Éviter de respirer les fumées, aérosols, vapeurs.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

WIPE #6 DEGREASER AEROSOL

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	SBP6	(N° CAS) 1174921-73-3	30 - 40	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 3, H412
hydrocarbons, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <0.1% benzene		(N° CAS) 68920-06-9	30 - 40	Flam. Liq. 2, H225 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
- Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins général : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Moyens d'extinction inappropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Dangers spécifiques dus au produit dangereux

- Danger d'incendie : Aérosol extrêmement inflammable.
- Danger d'explosion : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

- Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.
- Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit.
- Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.3. Référence aux autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les vapeurs, aérosols, fumée.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

WIPE #6 DEGREASER AEROSOL

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Température de stockage : < 25 °C

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Gants. Vêtements de protection. Lunettes de sécurité.

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Vêtements imperméables

Protection des mains:

Gants de protection

Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Aérosol.
Couleur	: Incolore
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aérosol extrêmement inflammable.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 50 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 0,665 g/cm ³
Solubilité	: insoluble dans l'eau. soluble dans la plupart des solvants organiques.

WIPE #6 DEGREASER AEROSOL

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: ≈
Propriétés explosives	: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Une Fois Emballé COV Règlementaire:	: 665 g/l (5.55 lbs/gal)
Une Fois Emballé COV Réel:	: 665 g/l (5.55 lbs/gal)
Une Fois Appliqué COV Règlementaire:	: 665 g/l (5.55 lbs/gal)
Une Fois Appliqué COV Réel:	: 665 g/l (5.55 lbs/gal)
Teneur en Eau	: 0 wt%
Substances volatiles	: 100,0 wt%
Pourcentage de solides	: 0 wt%
Percent Solids	: 0 vol %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	: Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Eviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics (1174921-73-3)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	> 4,951 mg/l/4h (OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity), 4h, rat, male/female, inhalation (vapeurs))

hydrocarbons, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <0.1% benzene (68920-06-9)

DL50 orale rat	> 5840 mg/kg
DL50 cutanée lapin	2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	> 23,3 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé

Toxicité pour la reproduction	: Non classé
-------------------------------	--------------

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
--	--

hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics (1174921-73-3)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
--	--

hydrocarbons, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <0.1% benzene (68920-06-9)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
--	--

WIPE #6 DEGREASER AEROSOL

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles
(exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

WIPE #6 DEGREASER AEROSOL	
Vaporisateur	Aérosol

Symptômes/effets : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aquatique aiguë : Non classé

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics (1174921-73-3)	
CL50 poisson 1	10 - 100 mg/l
EC50 72h algae 1	> 100 mg/l
NOEC chronique poisson	1 mg/l

hydrocarbons, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <0.1% benzene (68920-06-9)	
CL50 poisson 1	10 mg/l
EC50 72h algae 1	100 mg/l
NOEC chronique poisson	1 mg/l
NOEC chronique crustacé	1 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences de TMD

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

UN-No. (TDG) : UN1950

Classes (de risque) primaire de la réglementation TMD : 2.1 - Classe 2.1 - Gaz inflammables

Description document de transport : UN1950 AÉROSOLS (flammable), 2.1

Désignation officielle de transport (Transport des marchandises dangereuses (TMD)) : AÉROSOLS
flammable

Étiquettes de danger (TDG) : 2.1 - Gaz inflammables



WIPE #6 DEGREASER AEROSOL

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD)	: 80 - Malgré l'article 1.17 de la partie 1, Entrée en vigueur, abrogation, interprétation, dispositions générales et cas spéciaux, il est interdit de demander de transporter ou de transporter ces marchandises dangereuses à moins qu'elles ne soient placées dans un contenant conforme à l'article 5.11 de la partie 5. Contenants, sauf que l'exigence selon laquelle les bombes aérosol doivent être bien emballées dans une boîte en bois, en carton ou en plastique ne s'applique pas à un utilisateur ou à un acheteur qui transporte au plus six bombes aérosol. Voir le sous-alinéa 1.15(1)a)(i) de la partie 1, Entrée en vigueur, abrogation, interprétation, dispositions générales et cas spéciaux, qui contient une règle similaire en ce qui a trait aux bombes aérosol. DORS/2012-245 107 - (1)Le présent règlement, sauf la partie 1 (Entrée en vigueur, abrogation, interprétation, dispositions générales et cas spéciaux) et la partie 2 (Classification), ne s'applique pas à la manutention, à la présentation au transport ou au transport de UN1950, AÉROSOLS, et de UN2037, CARTOUCHES À GAZ, qui contiennent des marchandises dangereuses incluses dans les classes 2.1 ou 2.2 et qu'elles sont transportées à bord d'un véhicule routier, d'un véhicule ferroviaire ou d'un navire au cours d'un voyage intérieur, si les aérosols ou les cartouches à gaz ont une capacité inférieure ou égale à 50 mL. (2)Le paragraphe (1) ne s'applique pas aux aérosols d'autodéfense. DORS/2014-306
Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée	: 1 L
Quantités exemptées (TDG)	: E0
Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers	: 75 L
Polluant marin	: Oui (Seulement IMDG)



14.2. Informations relatives au transport/DOT (Ministère des transports des États-Unis)

Département des transports

n° DOT NA	: UN1950
N° ONU (DOT)	: 1950
Description document de transport	: UN1950 Aerosols (flammable, (each not exceeding 1 L capacity)), 2.1
Désignation officielle de transport (DOT)	: Aerosols flammable, (each not exceeding 1 L capacity)
Sélection du champ "Contient déclaration"	:
Classe (DOT)	: 2.1 - Class 2.1 - Flammable gas 49 CFR 173.115
Division (DOT)	: 2.1
Étiquettes de danger (DOT)	: 2.1 - Gaz inflammable



Dangereux pour l'environnement	: Oui
Polluant marin	: Oui



Dispositions Particulières DOT (49 CFR 172.102)	: N82 - See 173.306 of this subchapter for classification criteria for flammable aerosols.
Exceptions d'Emballage DOT (49 CFR 173.xxx)	: 306
Emballage Non-Vrac DOT (49 CFR 173.xxx)	: None
Emballage en Vrac DOT (49 CFR 173.xxx)	: None
Quantités maximales DOT - Aéronef de passagers/véhicule ferroviaire (49 CFR 173.27)	: 75 kg
Quantités maximales DOT - Aéronef cargo seulement (49 CFR 175.75)	: 150 kg
DOT Emplacement d'arrimage	: A - The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a passenger vessel.
DOT Arrimage - Autre information	: 25 - Protected from sources of heat, 87 - Stow "separated from" Class 1 (explosives) except Division 14, 126 - Segregation same as for Class 9, miscellaneous hazardous materials

WIPE #6 DEGREASER AEROSOL

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.3. Transport aérien et maritime

IMDG

N° ONU (IMDG) : 1950
Désignation officielle de transport (IMDG) : AÉROSOLS
Description document de transport (IMDG) : UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Classe (IMDG) : 2 - Gaz

IATA

N° ONU (IATA) : 1950
Désignation officielle de transport (IATA) : Aerosols, inflammable
Description document de transport (IATA) : UN 1950 Aerosols, inflammable, 2.1, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
Classe (IATA) : 2

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Directives nationales

hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics (1174921-73-3)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

hydrocarbons, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <0.1% benzene (68920-06-9)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

15.2. Réglementations internationales

hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics (1174921-73-3)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

hydrocarbons, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <0.1% benzene (68920-06-9)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modification FDS Majeure/Mineure : Aucun(e)
Date d'émission : 04-18-2018
Date de révision : 08-13-2019
Remplace la fiche : 03-11-2019

Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Remplace la fiche	Ajouté	
	Date de révision	Ajouté	

Textes complet des phrases H:

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SDS Canada U-POL

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.